

Résumé

Le rapport final de 2026 relatif à l'enquête sur le règlement des différends internationaux (*International Dispute Resolution Survey: 2026 Final Report*) présente les résultats de la quatrième édition de l'enquête de la SIDRA, menée courant 2025. Cette enquête visait à mieux comprendre l'expérience et le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant l'arbitrage commercial international, la médiation commerciale internationale, le contentieux commercial international, les modes mixtes (hybrides) de règlement des différends, ainsi que les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États.

Les données issues du rapport sont synthétisées ci-dessous.

Arbitrage commercial international

- La force exécutoire directe et le caractère définitif demeurent les facteurs ayant le plus de poids dans la décision des personnes interrogées de choisir l'arbitrage comme mécanisme de règlement des différends.
- Au vu de la complexité croissante et du caractère de plus en plus conflictuel de l'arbitrage commercial international, les personnes interrogées sont moins satisfaites du coût, de la rapidité, de la préservation des relations d'affaires, et des coûts indirects pour l'activité du client associés à l'arbitrage.
- Les conséquences les plus néfastes de la pandémie de COVID-19 se résorbant enfin, les restrictions de déplacement ne constituent plus la raison première qui pousse les personnes interrogées à opter pour une procédure entièrement virtuelle. La majorité des personnes interrogées opteraient pour une plate-forme d'arbitrage entièrement en ligne dans des dossiers où les coûts sont bas, où la valeur du litige est faible et où les questions sont peu complexes.
- Bien que les personnes interrogées aient exprimé des inquiétudes concernant la confidentialité et la sécurité des données ainsi que le manque de confiance dans les contenus produits par l'intelligence artificielle générative (« **IA Générative** »), une part importante des personnes interrogées demeurent ouvertes à l'utilisation de l'IA Générative dans leurs pratiques en matière d'arbitrage.
- La majorité des personnes interrogées ont déclaré qu'un accord amiable ou un retrait de l'affaire avant la sentence définitive n'intervenait que rarement ou occasionnellement. Les principaux facteurs ayant favorisé un accord amiable ou un retrait sont notamment les conseils juridiques ou stratégiques, les frais de l'arbitrage et la préservation des relations d'affaires.

Médiation commerciale internationale

- Le coût, la rapidité et la confidentialité sont les trois premiers facteurs que les personnes interrogées ont qualifiés d'« importants » ou d'« absolument essentiels » lorsqu'il s'agit de décider de recourir ou non à la médiation commerciale internationale pour régler un différend. Le plus grand nombre des personnes interrogées ont indiqué être satisfaites de la confidentialité de la médiation, de la clarté et de la transparence des règles et des procédures, ainsi que de la transparence.
- L'expérience en tant que médiateur et l'efficacité sont les deux premiers facteurs que les personnes interrogées considèrent comme « importants » ou « absolument essentiels » dans le choix du médiateur.
- Les frais moindres, les restrictions de déplacement et la faible valeur du litige sont les trois principaux facteurs qui influencent la décision des personnes interrogées d'utiliser une plate-forme entièrement en ligne pour les procédures de médiation.



- La majorité des personnes interrogées considèrent la diversité comme un facteur important dans le choix du médiateur. Les personnes interrogées ont également indiqué souhaiter voir davantage de diversité dans le genre et l'âge des médiateurs.

Contentieux commercial international

- Le coût, l'impartialité, la transparence et la force exécutoire directe sont les facteurs ayant le plus de poids dans la décision des personnes interrogées de choisir le contentieux commercial international comme mécanisme de règlement des différends. La disponibilité de professionnels de la résolution de conflits ou de tiers neutres, ainsi que la clarté et la transparence des règles et des procédures représentent également des facteurs importants.
- Les principaux facteurs influençant le choix de la juridiction commerciale internationale sont le coût, l'efficacité, le nombre de juges et leur expérience, la disponibilité d'informations concernant les juges et la familiarité culturelle de ces derniers. Parmi les facteurs ayant influencé le choix de la juridiction commerciale internationale par les personnes interrogées, le coût, l'efficacité et la disponibilité d'informations concernant les juges sont ceux dont le plus grand nombre de personnes interrogées étaient satisfaites.
- Pour la première fois, la question de l'utilisation d'outils d'IA Générative dans le cadre de procédures contentieuses a été posée aux personnes interrogées. La grande majorité d'entre elles utilisent des outils de rédaction et de création de documents par IA (tels que ChatGPT). Les personnes interrogées qui n'utilisent pas d'outils d'IA Générative ont principalement exprimé des inquiétudes concernant la confidentialité et la sécurité des données.
- La majorité des personnes interrogées ont déclaré comprendre les applications du financement par un tiers dans le cadre du contentieux commercial international et son fonctionnement, mais ne pas y avoir eu recours.

Modes mixtes (hybrides) de règlement des différends

- Les principaux facteurs ayant contribué à la décision des personnes interrogées de recourir à des modes mixtes (hybrides) de règlement des différends sont une obligation contractuelle, une demande du client et une demande de la partie adverse.
- Par rapport à la médiation seule, les modes mixtes de règlement des différends ont été choisis en raison de la rapidité de la résolution du différend, des chances de succès, de l'impact de la question litigieuse (par exemple, réputation sur le marché), de la force exécutoire directe et du pouvoir de négociation dans les discussions.
- Par rapport à l'arbitrage seul, les modes mixtes de règlement des différends ont été choisis en raison de la rapidité de la résolution du différend, des résultats possibles (par exemple, pécuniaires ou non pécuniaires), des chances de succès, de la comparaison entre les coûts et les avantages et du pouvoir de négociation dans les discussions.
- S'agissant de choisir des arbitres ou des médiateurs dans les procédures mixtes (hybrides) de règlement des différends, les personnes interrogées considèrent les facteurs suivants comme étant « absolument essentiels » ou « importants » : coût, efficacité, arbitre ou médiateur venant d'un pays tiers, connaissance précise d'un secteur ou d'une question, expérience en tant qu'arbitre ou médiateur, autre expérience en matière de règlement des différends, diplômes officiels, langue, éthique et familiarité culturelle.

Règlement des différends entre investisseurs et États

- L'arbitrage international demeure le mécanisme de règlement des différends de prédilection des utilisateurs pour résoudre les litiges entre investisseurs et États, la majorité des personnes interrogées choisissant un arbitrage institutionnel ou *ad hoc*.
- La force exécutoire directe et le caractère politiquement sensible sont les principales considérations qui interviennent dans le choix d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.
- L'expérience en matière de règlement des différends, la langue, l'éthique et la familiarité culturelle sont les principaux facteurs dont les personnes interrogées tiennent compte lorsqu'elles choisissent des professionnels de la résolution de conflits.



- La plupart des personnes interrogées ont indiqué que la possibilité de recourir à la médiation, un plus grand nombre de spécialistes des différends entre investisseurs et États, le règlement des différends par un organe neutre (tel qu'un tribunal multilatéral des investissements), une transparence accrue et un code de conduite amélioreraient la procédure de règlement des différends entre investisseurs et États.

Litiges de propriété intellectuelle

- Le mécanisme de règlement des différends *préféré* des personnes interrogées est le contentieux commercial international, tandis que le mécanisme le plus couramment *utilisé* est l'arbitrage commercial international. Le type de mécanisme de règlement des différends utilisé est largement influencé, en premier lieu, par la demande du client, puis par les conseils de la hiérarchie.
- Les personnes interrogées considèrent des facteurs tels que le coût, la rapidité, la force exécutoire directe, le caractère définitif, les chances de succès et les résultats possibles (par exemple, pécuniaires ou non pécuniaires) comme étant « absolument essentiels » ou « importants » lors du choix d'un mécanisme de règlement des différends. Elles sont par ailleurs globalement satisfaites de ces facteurs, à l'exception du coût.
- S'agissant de choisir des arbitres, des médiateurs ou des tiers neutres pour des litiges de propriété intellectuelle, les personnes interrogées jugent les facteurs suivants « absolument essentiels » ou « importants » : coût, efficacité, connaissance précise d'un secteur ou de la propriété intellectuelle, expérience en matière de règlement des différends, langue et familiarité culturelle. Elles sont globalement satisfaites de ces facteurs, à l'exception du coût, de l'efficacité et de la langue.
- Les personnes interrogées qui utilisent l'IA Générative trouvent les outils de rédaction et de création de documents par IA utiles. D'autres outils tels que ceux permettant d'analyser la rédaction de contrats par IA et les outils de recherche juridique assistée par l'IA sont également jugés utiles. Les personnes interrogées qui n'utilisent pas l'IA Générative ont quant à elles indiqué être préoccupées par des questions réglementaires ou éthiques, un manque de confiance dans les avis générés par l'IA, le coût, ainsi que la confidentialité et la sécurité des données.

Litiges technologiques

- L'ensemble des personnes interrogées sont intervenues dans des différends en matière de technologies de l'information. Après ce type de litiges figurent les différends concernant une violation de données ou une atteinte à un système, et les différends en matière d'écotechnologies, de biotechnologies et de fintech.
- Parmi les mécanismes de règlement des différends les plus couramment utilisés par les personnes interrogées pour résoudre des litiges technologiques, le premier est l'arbitrage.
- Dans le choix d'un mécanisme de règlement des différends pour résoudre des litiges technologiques, le coût, la rapidité, la confidentialité, la flexibilité dans le choix des institutions, le lieu, les arbitres, ainsi que la clarté et la transparence des règles et procédures sont les facteurs considérés comme importants par l'ensemble des personnes interrogées.
- La majorité des personnes interrogées jugent les facteurs suivants « absolument essentiels » ou « importants » lorsqu'elles choisissent une institution de règlement des différends : règles institutionnelles (arbitre d'urgence, procédure accélérée, jonction, intervention, etc.), coût, efficacité, nombre de tiers neutres et/ou de juges, compétences des tiers neutres et/ou juges, et disponibilité d'informations concernant les tiers neutres et/ou juges.

The French version of the Executive Summary of the SIDRA International Dispute Resolution Survey: 2026 Final Report has been provided by Favella Translations.

